

Politique de garantie de KENDA

Révision : [1.2.12.PO003_REV02_20240601]

Veillez lire attentivement toutes les dispositions de la présente Politique de garantie avant de les accepter. Sans restriction, nous attirons votre attention sur la Clause 5 (Qu'est-ce qui est exclu de la garantie ?) et sur la Clause 8 (La responsabilité de KENDA est-elle limitée ?).

1. Introduction

- 1.1 Nous accordons une garantie pour tous les produits que vous nous achetez et que vous avez payés intégralement conformément aux conditions de la présente Politique de garantie (« Politique de garantie »).
- 1.2 Aucune disposition de la présente Politique de garantie ne peut être considérée comme limitant ou excluant votre responsabilité ou celle de votre client en ce qui concerne l'entretien des produits que vous nous achetez et leur maintien dans un état de fonctionnement correct et sûr à tout moment.
- 1.3 Cette Politique de garantie fait partie des Conditions générales de vente de KENDA (« Conditions »). Tout mot défini dans la Clause 20 des Conditions aura la même signification lorsqu'il est utilisé dans le présent document.

2. Quelle est l'étendue de la garantie ?

- 2.1 Nous garantissons que tout produit que vous nous achetez et que vous avez payé intégralement est conforme aux spécifications convenues et à toutes les lois et réglementations de l'Union européenne applicables à la date de livraison.
- 2.2 Nous garantissons que tout produit que vous nous achetez et que vous avez payé intégralement sera exempt de défauts matériels de conception, de matériau ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant la période de garantie applicable (voir Clause 3).

3. Quelle est la durée de la période de garantie ?

- 3.1 Tout produit que vous nous achetez et que vous avez payé intégralement sera couvert par notre garantie pendant une période déterminée après la date de Livraison comme suit (« Période de garantie ») :

Catégorie de roue	Description	Période de garantie
Roues en acier	Petites, légères, jusqu'à 8"	24 mois
	Plus de 8", autoroute à grande vitesse	24 mois
	Plus de 8" et agricole/génie civil/industriel/horticole	24 mois
Roues en alliage	Autoroute à grande vitesse	18 mois
Roues en PP (plastique)	Tous les types	24 mois
Systèmes de roues jumelées	Tous les types	24 mois
Assemblage de roues jumelées	Tous les types	24 mois
Solutions sur mesure (MTM)	Tous les types	24 mois

Pneumatique Catégorie	Description	Période de garantie
Pneumatiques	Autoroute à grande vitesse	36 mois
	Chariots élévateurs et machines industrielles	36 mois
	Espaces verts/entretien du sol	36 mois
	VTT/loisirs	36 mois

	Agriculture	36 mois
	Sylviculture	36 mois
	Manutention de matériel et brouettes	24 mois
	Vélo	24 mois
Pneus pleins	Chariots élévateurs	36 mois
	Autres	24 mois
Pneumatiques en polyuréthane	Standard	36 mois
Chambres à air	Standard	24 mois

- 3.2 Tout produit pour lequel une période de garantie n'est pas spécifiée dans les tableaux ci-dessus est garanti pendant 24 mois après la date de livraison. Aucune garantie n'est toutefois accordée pour les consommables qui sont utilisés rapidement ou qui doivent être remplacés souvent, selon ce que nous déterminons raisonnablement.
- 3.3 Les réparations ou remplacements sous garantie sont garantis pour le reste de la période de garantie d'origine du produit ou pendant 90 jours calendaires à compter de la livraison de la réparation ou du remplacement sous garantie chez Vous, selon la période qui est la plus longue.

4. Qu'est-ce qui est inclus dans la garantie ?

- 4.1 Sous réserve des dispositions relatives à la limitation de responsabilité et à la clause de non-responsabilité du Contrat, des Conditions et/ou de la présente Politique de garantie, si nous estimons qu'une réclamation au titre de la garantie est justifiée, nous nous engageons, à notre discrétion et à nos frais, dans un délai raisonnable à :
- 4.1.1 Réparer le produit ou la pièce et vous remettre la réparation sous garantie,
- 4.1.2 Remplacer le produit ou la pièce par un produit ou une pièce comparable, et vous remettre le produit de remplacement sous garantie,
- 4.1.3 Vous accorder une réduction de prix en fonction de l'utilisation réduite du produit en raison de la non-conformité, ou
- 4.1.4 Résilier le contrat relatif au produit et vous rembourser le prix que vous avez payé, moins une indemnité raisonnable pour l'utilisation et l'obsolescence.
- 4.2 Si nous n'avons pas remédié à une non-conformité dans un délai raisonnable, vous pouvez, en nous le notifiant par écrit, nous fixer un dernier délai raisonnable pour l'accomplissement de nos obligations, qui ne sera pas inférieur à 10 Jours ouvrables. Si nous n'exécutons pas nos obligations dans ce dernier délai, vous pouvez mettre fin à l'achat du produit, sans retard injustifié, en nous le notifiant par écrit avec effet immédiat.
- 4.3 Tout produit ou toute pièce pour lesquels des services de garantie sont fournis en vertu de la Clause 4.1.1, 4.1.2 ou 4.1.4 deviennent notre propriété. À notre demande, vous nous retournerez ce produit ou cette pièce, à nos frais, ou vous l'éliminerez, à vos frais.
- 4.4 Dans la Clause 4.1.2, un « produit ou une pièce comparable » signifie un article de même nature et de même qualité qui répond au minimum aux spécifications du produit ou de la pièce remplacé(e), tel que nous l'avons raisonnablement déterminé.
- 4.5 Si nous estimons, dans une mesure raisonnable, qu'une réclamation sous garantie n'est pas justifiée, vous devrez nous rembourser tous les coûts et dépenses raisonnables que nous aurons engagés suite à la réclamation sous garantie.

5. Qu'est-ce qui est exclu de la garantie ?

- 5.1 Notre garantie ne couvre pas la non-conformité causée par : 1. Un rangement, un montage, une réparation, un entretien ou une utilisation incorrects, 2. Une réparation incorrecte effectuée par un tiers autre que nous, 3. La poursuite de l'utilisation après la découverte de la non-Conformité, 4. L'altération ou la modification de la condition originale, 5. Le montage sur les essieux, le véhicule ou l'application par quelqu'un d'autre que nous, 6. L'ajout de matériaux (par exemple, des produits de remplissage ou d'étanchéité des pneuma-

tiques), 7. Les dangers de la route (par exemple, crevaisons, coupures ou accrocs), 8. L'état du véhicule, 9. L'état des roues, 10. Une taille ou une pression de pneumatique incorrectes, 11. Le déséquilibre des roues ou des pneumatiques, 12. Le mauvais alignement d'une roue, 13. La surcharge ou la course, 14. La conduite avec un pneu crevé, 15. Un accident, une collision ou un incendie, 16. L'utilisation de chaînes pour pneus, 17. L'usure normale, 18. Tout dessin, toute conception, toute spécification ou toute instruction fournie par vous, 19. L'utilisation à des fins autres que celles spécifiées par nous, ou 20. Toute autre cause hors de notre contrôle.

- 5.2 Seuls les pneumatiques dont la profondeur de sculpture est d'au moins 30 % sur toute la surface de la bande de roulement, ou lorsqu'il existe un minimum légal supérieur à 30 % dans toute juridiction concernée, seuls les pneumatiques dépassant le minimum légal spécifié, sont couverts par notre garantie.
- 5.3 Tous les frais supplémentaires que nous aurons encourus pour remédier à une non-conformité causée par le fait que le produit se trouve dans un lieu autre que la destination indiquée dans le contrat vous seront remboursés.

6. Comment faire une réclamation ?

- 6.1 Toute réclamation sous garantie doit nous être notifiée par écrit, en utilisant notre formulaire de réclamation sous garantie, dans les 10 Jours ouvrables suivant la date à laquelle la non-conformité a été découverte ou aurait dû être découverte, et en tout état de cause dans les 10 Jours ouvrables suivant l'expiration de la période de garantie.
- 6.2 Toute réclamation sous garantie doit être accompagnée d'une description détaillée et de photos, le cas échéant, de la non-conformité, ainsi que d'une copie de la (des) facture(s) et du (des) bon(s) de livraison signé(s).
- 6.3 Nous pouvons vous demander de nous renvoyer tout produit ou pièce, à nos frais, ou de nous permettre d'inspecter tout produit ou pièce, et/ou de nous fournir des informations supplémentaires pour nous permettre d'évaluer une réclamation sous garantie.
- 6.4 Si Vous ne vous conformez pas aux exigences de la présente garantie, vous serez considéré comme ayant renoncé à toute réclamation

que vous auriez par ailleurs pu effectuer au titre d'une non-Conformité.

7. Qu'est-ce qui s'applique aux défaillances épidémiques ?

- 7.1 Si, au cours d'une courte période, une grande quantité de produits livrés de même description présente des signes de défaillance épidémique, c'est-à-dire une non-conformité identique et répétitive couverte par notre garantie, les deux parties travailleront ensemble pour préparer un plan d'action correctif mutuellement acceptable afin de remédier à cette défaillance épidémique.
- 7.2 Nous avons le droit, en attendant qu'il soit remédié à cette défaillance épidémique, de reporter les expéditions ultérieures du type de produit concerné, sans engager notre responsabilité, en vous informant par écrit.

8. La responsabilité de KENDA est-elle limitée ?

- 8.1 Nonobstant toute disposition contraire du contrat, des Conditions et/ou de la présente Politique de garantie, dans la mesure maximale autorisée par la loi applicable, Nous ne serons en aucun cas responsables envers vous des types suivants de pertes ou de dommages survenant dans le cadre ou en relation avec tout contrat, les Conditions et/ou la présente Politique de garantie (que ce soit dans le cadre d'un contrat, d'un délit civil (y compris la négligence), d'un manquement à une obligation statutaire ou autre) :
 - 8.1.1 Les coûts liés au triage,
 - 8.1.2 Les coûts liés au démontage, au montage ou à l'équilibrage,
 - 8.1.3 Les frais d'élimination,
 - 8.1.4 La perte de jouissance du véhicule,
 - 8.1.5 Le coût d'un véhicule de location,
 - 8.1.6 Les frais de remorquage,
 - 8.1.7 Les frais d'entretien de la chaussée,
 - 8.1.8 Les désagréments.
- 8.2 La présente Politique de garantie définit vos seuls et uniques droits et recours, ainsi que nos seules et uniques obligations et responsabilités, en cas de non-conformité d'un produit que vous nous achetez.